

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraichers - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015 - Approbation**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Monsieur le Directeur Général de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) m'a adressé le compte de résultat prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Ecocité Jardin des Maraichers établi à la date du 30 juin 2015. Les principaux éléments de ce document sont soumis à votre approbation.

On rappellera que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 septembre 2009, de confier à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire "grand Est" dont le site "Anciens abattoirs" d'une surface de 28 hectares au nord du boulevard Chicago constitue la première phase d'aménagement.

Par délibération du 27 juin 2011 le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du stade des Poussots sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ; le dossier de réalisation a été approuvé par délibération en date du 28 juin 2012.

Il convient de rappeler également que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

En ce qui concerne le foncier 3 nouvelles parcelles ont été acquises portant la maîtrise foncière à 9,023 hectares sur les 19,6 hectares nécessaires et un arrêté préfectoral en date du 8 août 2013 a déclaré d'utilité publique ce projet, ce qui permettra de mener à bien le reste des acquisitions.

En matière de travaux, au 30 juin 2015, la démolition de l'ancien garage Renault était réalisée et celle des bâtiments de l'espace auto-géré des Tanneries était engagée. Les travaux de viabilisation de la première tranche ont été engagés.

La commercialisation de la première phase a été engagée pour 380 logements et 2900 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et services et 5 compromis de vente ont été signés.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges arrêtés au 30 juin 2015 laissent apparaître diverses modifications par rapport au compte de résultats arrêté au 30 juin 2014.

En ce qui concerne les charges elles passent de 34 379 230 € ht à 34 461 689 € ht soit un écart de 82 459 € ht dû à l'augmentation des frais financiers pour 76 133 € ht et à un ajustement de la rémunération de la SPLAAD pour 6 326 € ht.

L'état des recettes fait apparaître le même écart correspondant à une augmentation des produits financiers. Tous les autres postes sont inchangés.

La trésorerie de l'opération est assurée par une avance du concédant de 1 000 000 € versée au deuxième trimestre 2013 et par des mobilisations d'emprunts.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecoquartier Jardin des Maraichers.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 56**

**Abstentions : 3**